

CCAS DE PARAY-VIEILLE-POSTE

DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL :

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT AU DEPOT DE LA DEMANDE

- Copie Carte Nationale d'identité ou titre de séjour, en cours de validité, pour toutes les personnes majeures à loger
- Numéro de sécurité sociale pour le demandeur et le conjoint ou co-titulaire du bail (**Impératif pour les 1ères demandes et les renouvellements** : le numéro doit être exact et complet X XX XX XX XXX XXX + Clé (2 chiffres), soit 15 chiffres en tout)
- Copie Livret de famille ou actes de naissance pour les enfants mineurs
- Copie de l'Avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 de toutes les personnes majeures à loger
- Copie de l'Avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 de toutes les personnes majeures à loger
- Vous pouvez dès à présent fournir vos avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022, ceux-ci étant disponibles.
- Attestation de paiement CAF du dernier mois (l'attestation de quotient familial est inutile)

Toutes les ressources mensuelles doivent être indiquées dans le formulaire (la production des bulletins de paie, attestations CAF, etc...ne dispense pas de remplir correctement le dossier).

Le dossier doit être bien renseigné, et les informations y figurant doivent être complètes. *Toutes les rubriques doivent être renseignées précisément : s'il manque des éléments (composition familiale, situation professionnelle, ressources mensuelles, logement actuel, motifs de la demande, logement recherché), le dossier pourra être enregistré ou renouvelé mais il ne pourra pas être fait de proposition de logement.*

Les documents rédigés en langue étrangère doivent être traduits en français, et les montants convertis en euros.

Veillez à bien renouveler votre demande tous les ans, pour conserver votre ancienneté, si vous n'avez pas eu d'attribution de logement.

A noter : nous ne pouvons vous assurer sous quel délai un logement pourra vous être proposé. A savoir : En Essonne, au-delà de 3 ans sans proposition de logement, le délai est considéré comme anormalement long.

Le site ci-dessous vous apportera les précisions nécessaires :

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/faire-demande-logement-social-hlm>